

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 22/2024 SERVICE : Politiques contractuelles

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉQUIPEMENT SPORTIF DE
LA JUSTICE À LA RÉGION AU TITRE DU CONTRAT PDL 2023-
2026**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention auprès de l'État ou d'autres collectivités ou organismes auxquelles la Communauté de Communes pourrait prétendre ;

VU la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 23 et 24 juin 2022 approuvant la mise en place d'un Pacte Stratégique Régional basé sur un diagnostic des enjeux du territoire et le soutien aux investissements des intercommunalités à travers un Contrat,

VU la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 15 et 16 décembre 2022 approuvant les modèles types de Pacte Stratégique Régional et de Contrat Pays de La Loire 2026,

VU la présentation en Bureau Communautaire des nouveaux dispositifs de la Région par le Vice-Président M. CHÉREAU le 24 janvier 2023,

VU la délibération n°2 du 29 septembre 2023 du Conseil Communautaire validant le projet de contrat Pays de la Loire 2023-2026 et autorisation M. le Président à le signer,

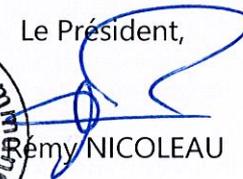
Considérant le caractère structurant du nouvel équipement sportif au lieu-dit la Justice à Savenay, destiné aux lycéens des deux établissements situés à proximité et aux associations locales qui accueillent des compétitions à échelle régionale ;

Considérant que ce nouvel équipement revêt un caractère d'exemplarité en termes de transition écologique au travers le choix d'une chaufferie bois et de panneaux photovoltaïques ;

DÉCIDE

☛ De solliciter l'attribution d'une subvention de la Région au titre du contrat PDL 2023-2026 à hauteur de 275 000 €, à raison d'un coût total de travaux et d'acquisition de 5 687 566 € HT.

Fait à Savenay, le 17 mai 2024

Le Président,

Rémy NICOLEAU



The stamp is circular with the text 'Communauté de Communes ESTUAIRE et SILLON - SAVENAY -' around the perimeter.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

27 MAI 2024

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

27 MAI 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU